Envoyé en préfecture le 07/04/2025 Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID: 005-210500583-20250403-202526-BF



## COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025 DÉLIBÉRATION N° 2025-26

**CONSEILLERS EN EXERCICE: 10** 

Conseillers présents : 7 Conseillers absents : 3 Conseillers représentés : 3 Pour: 10 Contre: Abstention:

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 20 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica -MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents: BERTHALON Jérôme - BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent

<u>Pouvoir</u>: BERTHALON Jérôme à LATIL Jessica - BOISSET Vincent à SEGOND Eric - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : LATIL Jessica

## **Objet:** ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal l'état des pertes sur créances irrécouvrables et propose d'admettre en non-valeur l'état présenté pour un montant de 142.70 € correspondant aux factures d'eau potable non recouvrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

**Accepte** l'admission en non-valeur de l'état présenté pour un montant de 142.70 €.

Autorise le Maire à inscrire cette somme à l'article 6541 au budget Eau Potable. Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

> Pour Extrait Conforme Le Maire Cyr<mark>i</mark>lle DRUJON D'ASTROS

> > Pour le Maire et par délégation Monsieur Eric SEGOND 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.